



*Application mobile d'informations
et d'alertes au quotidien.*



Synthèse du Conseil Municipal du 29 avril 2024

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, DECLERCQ Frantz, Bernard CHRISTIN, FEVRE Mélanie, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : Damien GUYOT

Pôle Enfance Jeunesse – Avenant n°2 - lot n° 2 terrassement VRD

Le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 25 mars 2024 un avenant n° 1, modifiant avec des pavés drainants les aménagements extérieurs pour un montant de 19 981.05 € HT – 23 977.26 € TTC.

Or, consécutivement à ce conseil, a été présentée à la Commune une modification de prix entraînant une diminution des coûts. Il y a donc lieu d'approuver un avenant n°2 pour une moins-value de 5 156.85 € HT.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve l'avenant n°2 au marché pour un coût définitif des pavés drainants s'élève à 14 824.20 € HT soit 17 789.04 € TTC

Pôle Enfance Jeunesse – Raccordement Enedis et dévoiement de la conduite

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de raccordement établie par ENEDIS, l'annexe 3 précisant le coût de cette dernière pour ce qui concerne les travaux du Pôle Enfance Jeunesse, et notamment le raccordement du bâtiment périscolaire au réseau d'électricité ainsi que tout ce qui se rattache au dévoiement de la conduite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les conventions de raccordement ENEDIS du bâtiment périscolaire et le dévoiement de la conduite

FLASH HOUTAUD



- émet un avis favorable à la passation des marchés avec la société ENEDIS selon les modalités suivantes :

Montant hors taxe : 315.25 € (raccordement) + 691.00€ (dévoiement) soit un

Montant TTC de 1 578.30 € (raccordement) + 829.20 € (dévoiement)

ZAER : restitution des observations de la Consultation publique

La délibération en date du 25 mars 2024 a fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune était consultable jusqu'au 26 avril 2024,
- un registre de concertation disponible en Mairie a permis au public de formuler ses observations.

Bilan de la concertation : 2 consultations du dossier, aucune observation sur le registre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées listées dans le tableau annexé sur les bases de la cartographie fournie par les services de l'Etat.

Régularisation foncière avec propriétaires des parcelles 167 et 168 – point ajourné -

Le Maire rappelle que le 08 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative au renouvellement des réseaux dans le cadre de



l'aménagement d'un giratoire sur la RD 72 entre la Commune de Houtaud et la SAS HOUTAUDIS.

L'article 10 de cette convention stipule : « A l'issue de la réception sans réserve des travaux, et après accord de la commune sur la conformité des ouvrages, Leclerc remettra les ouvrages et aménagements gratuitement à la Commune pour être incorporés dans le domaine public. La remise emportera transfert et garde des ouvrages à la commune. »

Thomas PETITE, géomètre, a transmis le 15 avril 2024 un plan et un état parcellaire provisoires pour régularisation de l'emprise du giratoire.

Suite à un entretien téléphonique avec les services du Département, il y a lieu de se coordonner avant tout acte notarié et donc délibération municipale.

Détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des Zones d'Activité Economique (ZAE)

Soumise à la définition de l'intérêt communautaire, la compétence en matière de zones d'activités économiques est, depuis le 1er janvier 2018, transférée en totalité à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP), qu'il s'agisse des zones existantes, en cours ou à venir.

C'est dans ce cadre que les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, par délibération en date du 9 avril 2024, ont décidé des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des ZAE des communes au profit de l'EPCI.

La voirie et réseaux privés pouvant se trouver à l'intérieur des périmètres des ZAE ne sont pas pris en compte dans le transfert.

Concernant la Commune de Houtaud les ZAE transférées sont les suivantes :

- Les Champagnes Sud
- Rue des Iris

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte, suite au transfert de la compétence, « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire... » de la liste des ZAE transférées à la CCGP au 1^{er} janvier 2018

- approuve les conditions financières provisoires et patrimoniales du transfert de la compétence ZAE des communes au profit de la CCGP telles que précisées par la délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2024.

Les conditions financières évaluées par le Cabinet IMMERGIS en 2019 ne sont plus le reflet du linéaire défini sur la délibération soumise au vote et devront faire l'objet d'une CLECT entre les communes et la CCGP pour définir les nouvelles conditions financières.

- approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements du domaine public établi contradictoirement entre la commune de Houtaud et la communauté.

Accueil périscolaire les FRANCAS – exercice 2023 – Compte de résultat

Le Maire présente le compte de résultat de l'année 2023 pour ce qui concerne la gestion de l'accueil périscolaire par l'association LES FRANCAS.

Une réunion avec les représentants des FRANCAS s'est tenue le 19 avril 2024. Un rapport détaillé de fréquentation sur les différents temps d'accueil et un rapport d'activités pour l'année 2023 ont été transmis.

Au-delà de la participation communale de 25 500.87 € au fonctionnement de la structure pour l'année 2023, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de résultat et prend en charge le déficit de 9.66 €.

Du fait des augmentations du prix du repas (septembre 2023 et janvier 2024) par le Château d'Uzel, il a été évoqué la prochaine augmentation du tarif du repas qui sera soumise lors d'une prochaine séance.

ADAT – Avenant à la Convention de la prestation de DPO mutualisé

Le Maire expose que lors de sa séance du 31 août 2020 le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la prestation de l'ADAT (Agence départementale d'appui aux territoires) de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) mutualisé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 à cette convention pour continuer à bénéficier de la prestation DPO mutualisé (Data Protection Officer) sous condition d'un abonnement annuel de 400 € HT.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend connaissance du contenu de l'avenant proposé



FLASH HOUTAUD

par l'ADAT,

- approuve l'avenant n°1 entre la commune et l'ADAT pour la prestation de Délégué à la Protection des Données pour une durée de 1 an avec obligation de résultats.

Occupation domaine public Houtaud'Pizz

Le Maire expose la demande formulée par la M. CHARMIER Francis pour occuper le domaine public devant le commerce aux fins d'y installer une terrasse pour partie sur son domaine privé et pour partie sur le domaine communal.

L'autorisation est délivrée sur la période du 01/06 au 30/09/2024 de 18h à 22h en veillant à préserver les riverains voisins de toute nuisance sonore et sans gêner la libre circulation des piétons et poussettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la délivrance d'un permis d'occupation du domaine public précaire et révocable,
- fixe les droits qui se rattachent à cette occupation à 20€ représentant 1 tables x 5 €/mois x 4 mois.

Projet fibre dédiée

Une réunion s'est tenue le 08 avril 2024, ouverte à tous les conseillers, en présence de M. Jean-Louis CHAUVIN Directeur du SMIX, M. Radwane BOUREGBA (Sté COVAGE) et Mme LAPIERRE de Data Conseil AMO de la Commune.

Les éléments chiffrés transmis par l'AMO ont été reçus ce jour. Ils seront analysés et présentés lors du prochain Conseil.

Point d'information - PLUiH – Réunion avant approbation

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les informations apportées lors de la réunion d'information, ouverte à la commission urbanisme et aux adjoints, qui s'est déroulée mercredi 24 avril 2024.

L'objet : présentation des propositions de modification entre l'Arrêt du PLUiH par délibération du 14 décembre 2022 et l'approbation qui devrait intervenir lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2024.

Il en ressort qu'il est demandé par les services de l'Etat un nouvel effort important à l'échelle de la Communauté de Communes, répercuté de manière conséquente sur la Commune de HOUTAUD afin de réduire une nouvelle fois les parcelles constructibles

10 Mai 2024

pour répondre aux exigences ENAF (*Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers*).

Point d'information – La TEOMi

Les communes de la CCGP ont été destinataires d'envoi de supports d'information concernant la mise en place de la TEOMi et plus précisément sur le taux et les tarifs pour la facturation du service public de gestion des déchets.

Les déchets d'ordures résiduels (poubelles) 2023 seront facturés sur la taxe foncière à l'automne 2024.

Un support vidéo, également diffusé sur Panneau Pocket, est projeté aux Conseillers.

Point d'information – Convention campagne de stérilisation 2024 – recherche de référents

Suite à la réception de la Convention 2024 de la Fondation 30 millions d'amis et au maintien des conditions financières prévues dans la Convention campagne de stérilisation 2023, Mme le Maire expose au Conseil la nécessité de **désigner des référents** pour mettre en place cette convention.

Les Conseillers sont invités à se porter volontaires pour la capture et la présentation des chats au cabinet vétérinaire.

Mme le Maire rappelle les conditions financières du dispositif et le reste à charge (entre 86€ et 94€ par animal) pour la Commune considérant que l'engagement était déterminé sur 15 félins.

Point d'information chantier Pôle Enfance Jeunesse

- Pendant les vacances scolaires ont été réalisés :
 - ⇒ L'installation de la nouvelle chaufferie qui est en service,
 - ⇒ La pose des portes et fenêtres sur les deux bâtiments,
 - ⇒ La pose du préau dans en prolongement du toit de l'école,
 - ⇒ La démolition de l'escalier et de l'ascenseur (circulation modifiée dans le bâtiment pour accéder au périscolaire)
 - ⇒ Le décapage de la place de l'école pour les futurs aménagements extérieurs.
- 1^{ère} journée de circulation aux abords de l'Ecole pendant les travaux d'aménagements extérieurs. Bilan plutôt satisfaisant avec de nombreux déplacements à pied et à vélo.



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

FLASH HOUTAUD

• Période de travaux : du 15 avril au 15 juillet avec différents phasages et de **fortes perturbations** de circulation et de stationnement. Communication autant que d'arrêtés pris sur Panneau Pocket et au tableau d'affichage.

Planning d'organisation du scrutin

Elections européennes : Dimanche 09 Juin 2024

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Inscriptions scolaires : Deux permanences ont été assurées en Mairie les 09 mars et le 06 avril 2024 :

- 19 enfants inscrits en PS dont 2 dérogations d'enfants extérieurs à la Commune,
- 03 radiations,
- 19 élèves de la classe de CM2 quitteront l'école pour rejoindre le collège.

Effectif actuel 2023-2024 ⇒ 160 élèves

↳ **Effectif prévisionnel 2024 - 2025 ⇒ 157 élèves**

Syndicat des Eaux de Dommartin - Assemblée Générale
92,5% de rendement sur les 110Kms de réseau que couvre le syndicat.

Consommation 2023 : 936 000m³ par les communes adhérents + 32 062m³ pour les communes non adhérentes.

Consommation Houtaud 2023 : 70 000m³

Augmentation du prix de l'eau : +2%

Travaux secteur Saugeais

Fédération Commerçants Grand Pontarlier - Assemblée Générale

2023 = 478 adhérents pour 104 500€ de cotisations - la zone de Houtaud représente 8,96%

2023 = 1 273 000€ de vente de chèque cadeau Grand Pontarlier acceptés par 300 adhérents.

Ces chèques sont consommés à hauteur de 8,72% sur la zone de Houtaud.

1 chèque cadeau de 10€ consommé équivaut à 40€ de consommation en moyenne.



Décisions du Maire

✓ Dans le cadre du nettoyage des circuits de chauffage de l'école (Plancher chauffant, radiateurs et chaufferie), il y a lieu de passer un marché avec l'EURL PECCLET MICHEL pour un montant de 2 512.80 € TTC

10 Mai 2024

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés :

- AC n°100 « 22, Rue du Général de Gaulle »

- AC n°100 « 22, Rue du Général de Gaulle » au RDC appartement de 39m²

✓ Dans le cadre du relamping de la salle des fêtes, il y a lieu de passer un marché avec SONEPAR pour un montant de 5 491.08 € TTC

✓ Dans le cadre du remplacement du mitigeur de la chaudière de la salle des fêtes, il y a lieu de passer un marché avec ENGIE pour un montant de 3 372.53 € TTC

Questions diverses

✓ Nettoyage des circuits chauffage Ecole : le désembuage a été réalisé dans les circuits de chauffage au sol du bâtiment scolaire pendant les vacances de printemps. Le renouvellement de cette opération est conseillé à l'horizon 2030.

✓ L'ARCHE (ARCHE FC + Regroupement de l'ARCHE) – Objets de la réunion du 16.04.2024 :

- le projet de fusion avec Dugeon Sport (Bulle Bannans) avec une prévision de 250 à 300 licenciés en 2025. Les assemblées générales seront fixées dans chaque club avant la fusion envisagée au 01/07/2024.

- le projet d'un terrain synthétique avec éclairage homologué.

Cout estimatif Terrain (105 mètres linéaires/68 mètres linéaires) 1 048 000 TTC + 135 000 TTC éclairage + 4 700€ étude de sol + 30 000 maîtrise d'œuvre

Différentes subventions sollicitées à hauteur de 620 000€

↳ reste à charge des 8 communes 435 000€

+ Prévoir deux vestiaires de 20m² pour les joueurs

+ un vestiaire arbitres 8m²

+ Club House pour l'après match

Aucun accord de principe n'a été demandé ; simple réunion d'échanges et de réflexion sans engagement.

✓ Travaux RN57 : déviation par Houtaud pour tous les Poids lourds de + de 3.9m entre le 13 mai et 03 aout 2024

✓ Une réunion de concertation est envisagée entre les riverains des rues du Gros Murger et Croix Pariot et la société ELEPHANT BLEU pour évoquer les nuisances sonores générées par la station (notamment le



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

FLASH HOUTAUD

10 Mai 2024

nouveau portique de lavage) ; prévue en préambule de la prochaine séance de Conseil Municipal.

✓Vendredi 03/05 avec les membres de la commission Vivre Ensemble moment convivial pour les 90 ans de M. SURDI Daniel

✓Opération Brioches ADAPEI : 360 brioches ont été vendues permettant de récolter la somme de 2 464.80€

✓Contrôle Poteau Incendie réalisée par Gaz et Eaux : Réseau très instable en débit et en pression signalé auprès de la Direction Eau et Assainissement de la CCGP

INFO COMMUNALE

Repas de la Fête des Mères

La Commune offrira un repas à toutes les mamans du village, le :

Vendredi 31 Mai 2024
à 20 heures
Salle des fêtes de Houtaud

Une invitation avec un coupon réponse est consultable sur Panneau Pocket et devra être retournée **AVANT** le 13/05/2024.

TRAVAUX



Dans le cadre des aménagements extérieurs du Pôle Enfance Jeunesse, différents arrêtés seront pris entre le 15 avril et le 15 juillet pour le bon déroulement du chantier.

Ils sont consultables au tableau d'affichage et sur Panneau Pocket.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à les respecter.

Le non-respect d'un arrêté municipal constitue une contravention de la première classe.

Un projet adapté pour faire face aux enjeux de la sécurisation aux abords de l'école.



La Commune recrute... Appel à candidatures

Toute personne peut faire acte de candidature à l'un **OU** aux deux emplois proposés (Gestion de la salle des fêtes et/ou Entretien des locaux de la Mairie).

Agent d'entretien et de suivi des réservations de la Salle des Fêtes - 7h00 hebdomadaire -

Poste à pourvoir : 01/07/2024

Date limite de candidature : 10/06/2024

Merci d'adresser vos candidatures par mail à mairie.houtaud@wanadoo.fr ou par courrier à Madame le Maire 30 Ter Grande rue 25300 HOUTAUD

La fiche poste est consultable sur le site du centre de gestion

<https://www.emploi-territorial.fr/offre/o025240503001329-agent-entretien-suivi-reservations-salle-fetes>

N'hésitez pas à prendre contact en Mairie pour + d'informations sur ce(s) poste(s) à pourvoir.

Chargé ou chargée de propreté des locaux de la Mairie - 3h00 hebdomadaire -

Poste à pourvoir : 01/07/2024

Date limite de candidature : 10/06/2024

Merci d'adresser vos candidatures par mail à mairie.houtaud@wanadoo.fr ou par courrier à Madame le Maire 30 Ter Grande rue 25300 HOUTAUD

La fiche poste est consultable sur le site du centre de gestion

<https://www.emploi-territorial.fr/offre/o025240503001124-adjoint-technique-2eme-classe>



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

FLASH HOUTAUD



La Commune recherche ... Réfèrent(s)

Appel à bénévole(s) pour la campagne d'identification et de stérilisation des chats errants de la Commune de HOUTAUD

Stérilisation = Solution

Les étapes d'une campagne de stérilisation

- Le(s) réfèrent(s) capture(nt) d'abord les chats errants.

Si d'aventure un chat divagant (avec propriétaire) devait être capturé, l'identification des animaux étant obligatoire, elle permettra de retrouver le propriétaire qui devra récupérer son animal auprès de la fourrière animale avec la facturation des frais associés.

- La stérilisation et l'identification des chats errants (sans propriétaire) sont ensuite effectuées par le vétérinaire par convention et devis préalablement établis.
- Les chats stérilisés sont gardés pendant la période de convalescence nécessaire puis remis en liberté sur les lieux de vie.

Un appel à tout bénévole est lancé pour participer à :

- capturer des chats errants, sous le contrôle de la Mairie,
- amener des chats chez le vétérinaire pour la stérilisation,
- relâcher les chats sur leur lieu de vie.

N'hésitez pas à vous signaler au 03.81.46.48.54 ou à laisser vos coordonnées par mail.

Travaux de bricolage, de jardinage et autres, il est demandé de respecter votre voisinage, en organisant vos travaux durant les **heures fixes** par arrêté préfectoral :

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30

Dimanche **et** jours fériés : 10h00 à 12h00



10 Mai 2024

Cette limitation de bruit ne se limite pas aux seuls moteurs thermiques des tondeuses, mais **sont concernées toutes les émissions de bruit** intense et/ou **gênantes** (moteurs électriques, travaux de bricolage bruyants).



PAROLES AUX ASSOCIATIONS

Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud organise sa **Foire de Printemps** le :

Dimanche 19 Mai 2024



Fleurs et Vide Grenier sur le parking couvert du Centre LECLERC

Contact : 07.80.01.98.02 et 03.81.39.38.96

LES VOLANTS COMTOIS

L'association "Les Volants Comtois" organise son 7^{ième} rassemblement de voitures anciennes le :

Dimanche 09 Juin 2024

sur le parking de la salle des fêtes de Houtaud
de **09h00 à 18h00**



Entrée gratuite
Buvette, Restauration



Fête du Village
Samedi 14 Septembre 2024



Banquet des Classes en 4 et 9
Dommartin - Houtaud

Dimanche 10 Novembre 2024

Banquet des classes
à la salle des fêtes de Houtaud

Participer au repas qui regroupe tous les habitants ou natifs de Dommartin et Houtaud dont les années de naissance se terminent en **4** ou **9**

Contact : Marie PONTARLIER – Charles FAVRE



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr